

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Noël du Grand Conseil à l'issue des débats

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications Mme la Présidente rend hommage au nouveau Conseiller fédéral élu M. Guy Parmelin. Elle félicite ensuite Mme la députée Alice Glauser qui le remplacera au Conseil national.			
	2.	Dépôts Postulats : (15_POS_154) Michel Miéville, (15_POS_155) Céline Ehrwein Nihan, (15_POS_156) Céline Ehrwein Nihan. Interpellations : (15_INT_462) Claude-Alain Voiblet, (15_INT_463) Claude-Alain Voiblet, (15_INT_464) Julien Eggenberger.			
TRAITE	3.	(GC 175) Assermentation de Mme Aurélie Rappo, juge suppléante au Tribunal neutre - Législature 2012- 2017, à 10h30			
RENV-CE	4.	(15_INT_459) Interpellation Philippe Ducommun - Record d'insécurité catastrophique dans le canton de Vaud (Développement)			
RENV-CE	5.	(15_INT_460) Interpellation Fabienne Freymond Cantone et consorts - Les rives... suite des engagements du Conseil d'Etat ? (Développement)			
RENV-CE	6.	(15_INT_461) Interpellation Graziella Schaller et consorts au nom du groupe vert/libéral - Les téléphériques en ville sont-ils possibles dans le canton de Vaud ? (Développement)			
RENV-COM	7.	(15_POS_151) Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts aux Conseils d'Etat vaudois, genevois et valaisan : Pour engager une réflexion coordonnée pour une meilleure conciliation entre les activités et infrastructures nautiques et les milieux naturels du Lac Léman (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins 20 députés, le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	8.	(15_MOT_078) Motion Véronique Hurni et consorts au nom de la Commission thématique des pétitions - Pour que les pétitions ne demeurent plus anonymes (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosignée par au moins 20 députés, la motion est renvoyée à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
OA	9.	(261) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 55'050'000.- TTC destiné à financer l'acquisition de l'immeuble avenue du Temple 40 à Lausanne propriété de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (1er débat) (1er débat) : entrée en matière acceptée par 108 oui et 1 abstention. Art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est acceptée par 112 oui et 5 abstentions. (2ème débat) : art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté par 113 oui et 1 abstention.	DFIRE.	Buffat M.	
RENV-CE	10.	(15_POS_121) Postulat Jacques Ansermet et consorts au nom de la Commission de présentation demandant des améliorations dans le processus de recrutement des juges cantonaux suppléants Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération totale du postulat) sont acceptées à l'unanimité	DIS	Mattenberger N.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	11.	<p>(15_MOT_062) Motion Jacques Nicolet au nom du Bureau du Grand Conseil - modification du taux d'activité des juges cantonaux et des règles afférentes dans le décret fixant leur nombre pour la législature 2018 - 2022</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération partielle de la motion) (oui) sont opposées à une prise en considération totale (non). La prise en considération partielle est préférée par 65 oui, 60 non et 3 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est infirmé par 65 oui, 66 non et 1 abstention. Au vote pour elle-même, la prise en considération totale est acceptée par 64 oui, 62 non et 5 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 67 oui et 66 non. Ainsi, c'est dans sa version totale que la motion est renvoyée au Conseil d'Etat.</p>	DIS	Mattenberger N.	
OA+M	12.	<p>(GC 128) Exposé des motifs et projet de loi du Grand Conseil modifiant la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007 et Rapport du Grand Conseil sur la motion Denis Rubattel et consorts - Commission des visiteurs du Grand Conseil : plus de restrictions et moins de frais ! (1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière acceptée par 97 oui, 24 non et 9 abstentions. Art. 63b, al. 1 ter, amdt Kappeler refusé par 51 oui, 69 non et 14 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 61 oui, 65 non et 9 abstentions ; même al. amdt Chevalley accepté par 86 oui, 26 non et 21 abstentions. Art. 63b amendé accepté par 102 oui, 17 non et 13 abstentions. Art. 63h, al. 1, amdt Dolivo refusé par 46 oui, 72 non et 6 abstentions ; al. 2, amdt Aubert refusé par 55 oui, 67 non et 7 abstentions ; au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 57 oui, 66 non et 4 abstentions ; al. 4 et 5, amdt Aubert refusé par 34 oui, 81 non et 10 abstentions. Art. 63h non amendé par 73 oui, 41 non et 14 abstentions. Art. 63k, al. 1, amdt Hurni refusé par 54 oui, 64 non et 7 abstentions. Au vote nominal, le précédente résultat est confirmé par 57 oui, 66 non et 8 abstentions ; amdt Aubert (suppression totale de l'art) refusé par 47 oui, 78 non et 3 abstentions. Art. 63k non amendé accepté par 85 oui, 22 non et 13 abstentions. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.</p>	GC	Wyssa C.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	13.	(15_MOT_067) Motion Yves Ferrari et consorts - Glyphosate, le nom scientifique d'un pesticide cancérigène plus couramment appelé Roundup ! Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération partielle de la motion) (oui) est opposée à une demande de prise en considération totale (non). La prise en considération partielle est préférée par 79 oui, 46 non et 6 abstentions. Au vote pour elle-même, la prise en considération partielle est acceptée par 73 oui, 52 non et 7 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 74 oui, 50 non et 3 abstentions.	DTE	Miéville M.	
TRAITE	14.	(15_INT_335) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Patricia Dominique Lachat et consorts - Arrêt de production de la raffinerie Tamoil, une affaire chablaisienne ?	DECS.		
RENV-T	15.	(15_POS_107) Postulat Laurence Creteigny et consorts - La musique, une partition bien difficile à harmoniser !	DFJC	Creteigny G.	12/01/2016
RENV-T	16.	(14_INT_219) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Martial de Montmollin - Créationnisme dans les écoles privées : une mauvaise évolution !	DFJC.		12/01/2016

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :